

## FICHE PRODUIT PRÉPARER MA RETRAITE

Le moment du départ à la retraite est souvent une étape compliquée pour le budget d'un foyer. En effet, en moyenne, les retraités touchent de 40 à 70% de leurs anciens revenus en fonction de la durée de leurs cotisations et des différents régimes. Par conséquent, cette baisse de revenus est à préparer afin de ne pas se retrouver prit au dépourvu. Plusieurs solutions vous permettent de faire face à cela.

### L'ASSURANCE-VIE

Le contrat d'assurance-vie, souvent présenté comme le placement préféré des Français, est une solution bénéficiant d'une fiscalité avantageuse lorsque cette dernière est détenue depuis plus de 8 ans. Lorsque l'on souhaite se constituer un patrimoine sur le long terme, cette solution apparaît donc comme essentielle.

#### Qu'est-ce qu'une assurance-vie ?

Le contrat d'assurance-vie est une solution à double aspect : en cas de vie et en cas de décès.

- En cas de vie, c'est un contrat qui vous permet de capitaliser votre épargne sur des investissements plus ou moins risqués en fonction de votre profil. En effet, il est possible de sécuriser son contrat à hauteur de 100%, mais également de diversifier ses placements en ne sécurisant qu'une partie de son capital (en fonction de votre profil de risque) et investir le reliquat sur des marchés plus porteurs. Ainsi vous pourrez espérer des rendements plus intéressants.
- En cas de décès, votre capital est transmis aux personnes de votre choix, en bénéficiant d'une fiscalité très avantageuse. De plus, ces sommes ne rentrent pas dans votre succession, et sont par conséquent non prises en comptes dans le calcul des droits de vos héritiers.

#### Préparer sa retraite avec l'assurance-vie :

Souvent oubliée, l'assurance-vie offre aussi un moyen de vous assurer un revenu jusqu'à la fin de vos jours. En effet, il est possible par le biais de l'assurance-vie de préparer votre retraite : en épargnant pendant plusieurs années avant votre départ en retraite, vous vous constituez un capital qui peut être transformé sur demande en rente viagère. On parle de rente viagère d'un contrat d'assurance-vie lorsque l'assureur de votre contrat vous verse une rente trimestrielle à vie. En effet, il est possible de sortir la totalité de votre capital en une fois, mais cela ne garantit pas un revenu stable jusqu'à votre décès, le capital pouvant être épuisé avant cette date.

Le montant de la rente varie en fonction de la valeur de rachat du contrat, de l'âge au moment de la transformation et du taux de réversion retenu au moment de la demande. La fiscalité de cette dernière est avantageuse, comme présentée ci-après.

Vous épargnez sur votre contrat d'assurance-vie

Vous demandez à votre assureur de transformer votre contrat en rente. Votre capital est ainsi "assuré"

Votre assureur vous verse une rente selon les modalités définies

**Avant de préciser la fiscalité actuelle de l'assurance-vie, nous tenons à rappeler que si la fiscalité s'applique, ça ne sera jamais sur votre capital, mais sur les intérêts (sur vos gains) générés par votre contrat à hauteur du rachat effectué ( Ex : si retrait de 50% de votre contrat, les intérêts ne sont pris en compte qu'à hauteur de 50%).**

#### Fiscalité de l'assurance-vie en cas de vie :

En cas de vie, comme indiqué plus haut, la fiscalité de l'assurance-vie ne s'applique que lorsque des retraits sont effectués. Et, à ce jour, il est à distinguer deux cas de figures, tels que :

OFFICE PATRIMONIAL FRANÇAIS – O.P.F. GROUPE, SARL au capital de 15 000,00€, dont le siège social est situé à 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 814 262 986 RCS Lyon, code APE 7490B, holding du groupe détenant tout ou majeure partie des parts des sociétés OPF INGENIERIE, OPF COURTAGE et OPF IMMOBILIER.

OPF INGENIERIE, nom commercial de MS OPTIMA, SARL unipersonnelle au capital social de 10 000,00 euros, dont le siège social est situé à 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 797 490 695 RCS Lyon, code APE 7022Z, immatriculée à l'ORIAS sous le n°14001919 www.orias.fr pour les activités de Courtier en Opération d'Assurance (COA) et de Courtier en Opération Bancaire et Services de Paiement (COBSP) et référencée Conseiller en Investissement Financier (CIF) sous le N° E003780 par L'ANACOFI-CIF, assurée en RCP pour les activités de CIF, COA, et COBSP auprès de la compagnie CGPA, 125 rue de la Faisanderie, CS 31666, 75 773 PARIS CEDEX 16, sous la police n°RCPI0370, et disposant de garanties financières pour les activités de COA et COBSP auprès de la même compagnie.

OPF COURTAGE, nom commercial du CABINET MONTHERLANT PATRIMOINE, SARL unipersonnelle au capital social de 7 500,00 euros, dont le siège social est situé à 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 494 226 822 RCS Lyon, code APE 6622Z, immatriculée à l'ORIAS sous le n°13000532 www.orias.fr pour les activités de Courtier en Opération d'Assurance (COA) et de Courtier en Opération Bancaire et Services de Paiement (COBSP) et référencée Conseiller en Investissement Financier (CIF) sous le N° E002973 par L'ANACOFI-CIF, assurée en RCP pour l'ensemble de ses activités auprès de la compagnie ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram, 75017 Paris, sous la police n°7400026945, et disposant de garanties financières pour les activités de COA et de COBSP auprès de la même compagnie.

OPF IMMOBILIER, nom commercial de XR INVEST, SARL au capital social de 20 000,00 euros, dont le siège social est situé à 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 823 269 899 RCS Lyon, code APE 6831Z, Titulaire de la carte « T », sans détention de fonds, et « G » n° CPI 6901 2017 000 017 133 délivrée par la CCI de LYON METROPOLE ST ETIENNE ROANNE, assurée en RCP pour les activités d'intermédiaire en transaction et en gestion d'immeuble, sous les polices n°143 944 455 et n° 120 137 405, et disposant de garanties financières sous la police n° GF 0000002525 pour l'activité d'intermédiaire en gestion d'immeuble pour un montant de 120 000,00 € et pour l'activité de transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce sans détention et sans maniement de fonds sous la police n° 118 263 166 pour un montant de 110 000,00 € auprès de la même compagnie GALIAN ASSURANCES, TSA 20035, 75801 PARIS CEDEX 08.

OFFICE PATRIMONIAL FRANÇAIS

84, rue Paul Bert 69003 Lyon – contact@opf-groupe.com – 04.37.57.70.55

Durée écoulée depuis la souscription du contrat	Produits des primes versées <u>avant</u> le 27 septembre 2017 (rachat avant ou après le 1er janvier 2018)		Produits des primes versées <u>depuis</u> le 27 septembre 2017 (rachat effectué après le 1er janvier 2018)	
	Principe (de plein droit)	Sur option	Principe (de plein droit)	Sur option (*)
Moins de 4 ans	Barème progressif	PFL à 35 %	12,8 % (PFU)	Barème progressif
Entre 4 et 8 ans		PFL à 15 %		
Supérieure ou égale à 8 ans	Primes versées après le 25 septembre 1997 : Barème progressif après abattement de 4 600 € ou 9 200 €*  Primes versées avant le 25 septembre 1997 : Exonération	PFL à 7,5 % après abattement de 4 600 € ou 9 200 €*  PFL à 15 %	Après abattement de 4 600 € ou 9 200 € :  - si primes nettes <150 000 € **: 7,5 %  - si primes nettes > 150 000 € **: fraction à 7,5 % et fraction à 12,8 %	Barème progressif après abattement de 4 600 € ou 9 200 € *
	<p>*Pour un couple ** 300 000 € pour un couple</p>			

**Fiscalité de l'assurance-vie en cas de mort :**

En cas de mort, comme indiqué précédemment, l'assurance-vie bénéficie d'une fiscalité particulière définie en fonction de l'âge de l'assuré au moment du versement des sommes sur son assurance vie

Si l'assuré a versé sur son contrat avant ses 70 ans :

Dans le cadre où l'assuré a versé des sommes avant ses 70 ans, au moment de son décès, les bénéficiaires reçoivent les sommes sans aucune fiscalité jusqu'à 152.500€ par bénéficiaire. N'importe quelle personne peut être désignée comme bénéficiaire : enfants, frères, sœurs, parents, amis, tiers, etc. Au-delà de cette somme, un taux forfaitaire de 20% est appliqué, toujours par bénéficiaire, entre 152 500 € et 700 000 €, puis le taux est porté à 31,25% au-delà.

Si l'assuré a versé sur son contrat après ses 70 ans :

Dans le cadre où l'assuré a versé des sommes après ses 70 ans, au moment de son décès, les sommes sont reversées aux bénéficiaires sans fiscalité à hauteur de 30.500€, tous bénéficiaire confondu. Cet abattement est à affecter au prorata de perception : s'il y a deux bénéficiaires à hauteur de 50% chacun, ils auront chacun 15.225€ d'abattement sur les sommes perçues. N'importe quelle personne peut être désignée comme bénéficiaire : enfants, frères, sœurs, parents, amis, tiers, etc. Au-delà de cette somme, les primes versées sont soumises aux droits de succession.

**Fiscalité de l'assurance-vie en cas de rente :**

D'un point de vue fiscal, seule une partie de la rente viagère est soumise à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. Cette fraction est fixée forfaitairement d'après votre âge lors du 1<sup>er</sup> versement de la rente. Cette dernière est définie de la manière suivante :

- 70 % si vous êtes âgé de moins de 50 ans ;
- 50 % si vous êtes âgé de 50 à 59 ans ;
- 40 % si vous êtes âgé de 60 à 69 ans ;
- 30 % si vous êtes âgé de plus de 69 ans.

Il est possible qu'au moment de votre décès, le montant des rentes perçues soit inférieur à la totalité du capital que vous aviez versé sur votre contrat. Afin de vous prémunir de cela, il est possible de souscrire à l'option de réversion qui garantit, en cas de décès de l'assuré, le versement d'un pourcentage du montant de la rente viagère à un bénéficiaire.

Nous vous invitons à prendre contact avec nous dans le cadre de l'analyse de la sortie la plus optimale sur votre contrat d'assurance-vie ou dans le cadre de la mise en place de cette solution pour préparer votre retraite.

OFFICE PATRIMONIAL FRANÇAIS – O.P.F. GROUPE, SARL au capital de 15 000,00€, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 814 262 986 RCS Lyon, code APE 7490B, holding du groupe détenant tout ou majeure partie des parts des sociétés OPF INGENIERIE, OPF COURTAGE et OPF IMMOBILIER.

OPF INGENIERIE, nom commercial de MS OPTIMA, SARL unipersonnelle au capital social de 10 000,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 797 490 695 RCS Lyon, code APE 7022Z, immatriculée à l'ORIAS sous le n°14001919 www.orias.fr pour les activités de Courtier en Opération d'Assurance (COA) et de Courtier en Opération Bancaire et Services de Paiement (COBSP) et référencée Conseiller en Investissement Financier (CIF) sous le N° E003780 par L'ANACOFI-CIF, assurée en RCP pour les activités de CIF, COA, et COBSP auprès de la compagnie CGPA, 125 rue de la Faisanderie, CS 31666, 75 773 PARIS CEDEX 16, sous la police n°RCP10370, et disposant de garanties financières pour les activités de COA et COBSP auprès de la même compagnie.

OPF COURTAGE, nom commercial du CABINET MONTHERLANT PATRIMOINE, SARL unipersonnelle au capital social de 7 500,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 494 226 822 RCS Lyon, code APE 6622Z, immatriculée à l'ORIAS sous le n°13000532 www.orias.fr pour les activités de Courtier en Opération d'Assurance (COA) et de Courtier en Opération Bancaire et Services de Paiement (COBSP) et référencée Conseiller en Investissement Financier (CIF) sous le N° E002973 par L'ANACOFI-CIF, assurée en RCP pour l'ensemble de ses activités auprès de la compagnie ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram, 75017 Paris, sous la police n°7400026945, et disposant de garanties financières pour les activités de COA et de COBSP auprès de la même compagnie.

OPF IMMOBILIER, nom commercial de XR INVEST, SARL au capital social de 20 000,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 823 269 899 RCS Lyon, code APE 6831Z, Titulaire de la carte « T », sans détention de fonds, et « G » n° CPI 6901 2017 000 017 133 délivrée par la CCI de LYON METROPOLE ST ETIENNE ROANNE, assurée en RCP pour les activités d'intermédiaire en transaction et en gestion d'immeuble, sous les polices n°143 944 455 et n° 120 137 405, et disposant de garanties financières sous la police n° GF 0000002525 pour l'activité d'intermédiaire en gestion d'immeuble pour un montant de 120 000,00 € et pour l'activité de transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce sans détention et sans maniement de fonds sous la police n° 118 263 166 pour un montant de 110 000,00 € auprès de la même compagnie GALIAN ASSURANCES, TSA 20035, 75801 PARIS CEDEX 08.